

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STER, Inspect^r diocésain. — Tirage : 500 ex.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 19, rue Pen-ar-Stêr, Quimper. — C. C. Rennes 528-80

Le Pape vous parle : Ses vœux.

«...L'éducation ne peut être vraiment saine et féconde, si elle s'enferme dans le domaine de la simple honnêteté naturelle : l'idéal du maître sera donc surnaturel. *Il s'ensuit que sa vie privée, tout comme son activité professionnelle, doit être surnaturelle dans sa plénitude, pour qu'il puisse communiquer sa foi aux âmes qui lui sont confiées.* Exquise beauté de la profession d'instituteurs, d'institutrices qui, dès le matin se sont remplis de Dieu par la prière, la méditation, qui se sont nourris de la chair de l'Agneau immaculé et qui s'en vont ainsi, ardents et rayonnants, prendre en main les intelligences et les cœurs des petits baptisés, auxquels ils communiquent paternellement, maternellement, leurs richesses spirituelles.

La formation de l'instituteur doit être complète. Il est donc opportun, voire indispensable, que leur valeur professionnelle, pédagogique, précisément parce qu'ils tendent à la perfection dans l'ordre surnaturel, soit éminente et suréminente et que, dans l'évolution incessante des idées et des institutions, ils se tiennent toujours à la page.

Il y a plus. Les instituteurs doivent exiger leur place au soleil et les moyens de s'y maintenir ; ils doivent défendre, soutenir, revendiquer leurs droits de maîtres catholiques et la possibilité de remplir leurs obligations. Individuellement ils ne peuvent atteindre ces buts, c'est évident ; ils doivent donc agir par tous les moyens de leur Association... »

(Paroles adressées par S. S. Pie XII, le 4 Novembre 1945, aux Associations d'Instituteurs Catholiques.)

Au Cours Normal.

M. l'abbé Guivarch, aumônier du Cours Normal, vient d'être nommé, à 48 ans, curé-doyen de Landivisiau.

Dès qu'elle fut connue, cette nouvelle, si elle ne surprit personne, ne manqua pas cependant d'émouvoir profondément les normaliennes, celles d'hier, comme celles d'aujourd'hui.

M. Guivarch fut le premier aumônier du Cours Normal. Quand il dut quitter Briec et les œuvres florissantes qu'il y avait créées, le nouvel aumônier se croyait peu préparé à sa nouvelle tâche, dont il n'ignorait pas l'importance. Pendant

11 ans, il a travaillé à former ces générations d'institutrices à l'esprit ouvert, à l'âme haute, éprises d'apostolat, dont l'enseignement diocésain s'honore à juste titre. A toutes, leur aumônier sut communiquer cet amour du devoir et cet enthousiasme qui le caractérisent lui-même.

Nous savons ce que lui a coûté son départ, et il n'ignore pas les regrets qu'il laisse après lui. Son nom restera inscrit au Cours auprès de celui de M. l'Inspecteur Salomon : ils ont été tous deux, à des titres différents, et à côté du personnel de choix qui y dirige les études, les vrais animateurs de l'école diocésaine qui a la charge de fournir à nos écoles des institutrices, répondant pleinement à l'idéal proposé par le Souverain Pontife. Toutes elles prient pour le succès de son ministère dans sa grande et chrétienne paroisse.

Pour remplacer M. Guivarch, Monseigneur a fait choix de M. Chalm, professeur à l'école Saint-Louis de Brest. Il sera le digne successeur du nouveau Curé de Landivisiau. Ancien prisonnier, M. Chalm n'a trouvé à son retour de captivité que des ruines, ruines de sa ville natale, ruines du collège qu'il aimait, ruines de sa maison familiale ; il garde dans ses malheurs la sérénité qui est la marque des grandes âmes. Nous savons que, dès l'abord, il a conquis la sympathie de ses jeunes ouailles ; il ne nous reste qu'à lui souhaiter un long et fécond ministère.

L'U.G.S.E.L.

14 écoles de filles sont affiliées à l'U.G.S.E.L. Nous pensons que c'est insuffisant. Sans doute cette non-affiliation ne signifie pas qu'il y a indifférence à l'égard de l'Education physique. Mais c'est l'union qui fait la force ; que l'on veuille bien se renseigner auprès de la Déléguée pour le Finistère (Mlle Jacq, professeur au Cours Normal, Landerneau). Nous rappelons que la cotisation est de 3 frs. par famille d'élèves au-dessus de 9 ans. Les écoles affiliées voudront bien s'en acquitter au plus tôt. Quelques écoles envisagent des fêtes sportives pour le troisième trimestre. Il n'est pas trop tôt de se mettre à l'ouvrage. L'U.G.S.E.L. peut les y aider.

Programme du C.E.P. officiel.

Une circulaire ministérielle paraîtra prochainement fixant les détails d'organisation du Certificat d'Etudes en 1946, conformément aux indications déjà données par la circulaire du 18 Juillet.

Seule la deuxième partie de l'examen, passé à 14 ans, donnera droit au diplôme ; elle portera sur le programme des deux années de scolarité prolongée, tel qu'il a été établi par la circulaire du 12 Octobre 1944. On trouvera ce programme dans le *Sentier* de Novembre et Décembre 1944. Le programme pour 1946 est exactement celui de 1945.

Pour les épreuves d'histoire, de géographie et de sciences, un programme limitatif sera publié en Mars ; il sera assez réduit pour permettre de revoir sérieusement avant l'examen toutes les questions susceptibles d'être posées.

A l'honneur.

Le général Allard, commandant de la XI^e Région militaire, cite à l'ordre de la Brigade M. l'abbé Kermaal, « Agent de renseignements de premier ordre. Radiotélégraphiste, a contribué au sauvetage et au rapatriement de nombreux aviateurs alliés. D'une audace invraisemblable pour faire ses émissions par T.S.F. a aidé tout ce qui touche à la Résistance. A pris une part active à des sabotages de lignes de communications et de voies ferrées ».

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec étoile de bronze.

M. l'abbé Kermaal est déjà titulaire de la Croix de guerre avec étoile de bronze pour faits de guerre ; il est actuellement directeur de l'école libre de Plounévez-Lochrist. Nous lui présentons nos sincères félicitations.

Assemblée Générale du Syndicat des Membres de l'Enseignement Libre.

L'Assemblée Générale du Syndicat des Membres de l'Enseignement libre se tiendra à Quimper, le mercredi 20 Mars, à 10 heures. En raison de l'affluence que nous prévoyons, la réunion aura lieu Salle de la Phalange d'Arvor.

Objet de la réunion : Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale ; Compte-rendu financier ; Approbation des comptes ; Démission des membres de la Chambre Syndicale ; Election de nouveaux membres ; Fixation de la cotisation annuelle ; Questions diverses.

En raison de l'importance de cette Assemblée, les membres adhérents qui ne pourraient se rendre à la réunion sont instamment priés de se faire représenter en déléguant leurs pouvoirs à quelqu'un qui pourra y assister.

Pour la délégation de pouvoir, on pourra utiliser la formule suivante :

Je soussigné (nom et prénoms), donne pouvoir à pour me représenter à l'Assemblée Générale du Syndicat des Membres de l'Enseignement libre du Finistère, le 20 Mars 1946.

A, le 1946.

Bon pour pouvoir.

(Signature.)

Vous voudrez bien adresser cette délégation à un instituteur ou à une institutrice qui compte bien être présent ou à M. le Secrétaire de la Chambre Syndicale : M. Le Guill, Directeur de l'Orphelinat Massé, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper, plutôt qu'aux Inspecteurs diocésains.

Assemblée Générale de la Société de Secours Mutuels.

L'Assemblée Générale de la Société de Secours Mutuels aura lieu à Quimper (salle du Patronage de la Phalange d'Arvor), le 20 Mars, à 14 heures.

Tous les instituteurs et institutrices qui ont déclaré vouloir en faire partie y sont invités. Ceux qui ne pourraient y assister sont priés de déléguer leur pouvoir à un Sociétaire qui compte bien y être présent, ou à M. l'Inspecteur diocésain, en laissant en blanc la place réservée à l'inscription du nom du Délégué. Se reporter à la formule donnée pour l'Assemblée Générale du Syndicat.

Conférences Pédagogiques.

Nous avons songé à fixer nos conférences pédagogiques à partir du 18 Février ; mais l'assemblée annuelle des Directeurs et Inspecteurs de l'Enseignement libre devant se tenir à Paris le 20 Février, nous sommes dans l'obligation de reporter nos réunions après les vacances des Gras. Elles auront donc lieu :

- A Morlaix (salle du patronage de Saint-Mathieu), le 12 Mars ;
- A Landerneau (salle du patronage), le 14 Mars ;
- A Lesneven (salle des fêtes du collège), le 15 Mars ;
- A Brest (école des garçons de Saint-Martin), le 16 Mars ;
- A Quimper (au cinéma de la Phalange d'Arvor), le 20 Mars ;
- A Quimperlé (au patronage de Sainte-Croix), le 22 Mars.

Nous avons supprimé les centres de Châteaulin, Pont-l'Abbé et Pont-Croix, parce que les relations de ces régions avec Quimper ont été grandement facilitées et surtout pour assurer une plus grande affluence à l'Assemblée générale du Syndicat des Membres de l'Enseignement libre.

Les réunions commenceront à 10 heures précises.

L'ordre du jour comporte : 1) les avis divers de l'Inspection diocésaine ; 2) la législation des Cours post-scolaires, des Cours ménagers agricole et familial ; 3) une vue d'ensemble des nouveaux programmes de l'Enseignement primaire.

Nous rappelons d'une façon expresse que les écoles primaires doivent vaquer le jour marqué pour la conférence, et que tous les maîtres qui ne sont pas retenus par la surveillance des internes doivent y prendre part.

Traitement du Personnel.

Les traitements du personnel enseignant ont été publiés dans le *Sentier* d'Octobre. Pour les instituteurs mariés nous nous étions contenté de donner une indication, demandant que chaque cas nous fût soumis ; on a négligé de le faire, en général ; et nous avons reçu de plusieurs instituteurs mariés de très légitimes réclamations. Il faut que leur situation soit réglée au plus tôt. Nous sommes disposé à aider les écoles qui les emploient en raison du supplément qui leur est dû. Pour cela que MM. les Directeurs veuillent bien nous fournir les renseignements suivants :

- Date et lieu de naissance ;
- Nombre d'années d'enseignements : a) dans le diocèse, b) hors du diocèse ;
- Nombre d'enfants à charge ;
- Situation de ménage : salaire unique ou profession exercée par la femme ;

Logement : à la charge de l'école ou de l'instituteur ?
Evaluation approximative de la rétribution perçue pour études ou leçons particulières.

Dès que nous serons en possession de ces renseignements, nous établirons le montant du traitement, la part qui revient à l'école et celle que l'Inspection diocésaine prendra à sa charge.

Illustrés pour enfants.

Les illustrés des *Cœurs Vaillants* et des *Ames Vaillantes* reparaissent à un rythme plus régulier. En attendant de reprendre leur vrai nom et leur vrai visage, — ce qui est annoncé pour bientôt — ils s'appellent :

- Tintin et Milou* pour les petits gars des villes ;
- Pertin - Pinpin* pour les fillettes des villes ;
- Fripounet* pour les enfants des campagnes, garçons et filles.

On peut se les procurer par les abonnements collectifs de 5 exemplaires au moins, en s'adressant au Centre National C.V.A.V., 31, rue de Fleurus, Paris (6^e). Ils sont facturés 3 fr. 50 mais leur prix de vente est de 4 francs.

Il n'y a pas un instant à perdre pour mettre entre les mains des enfants ces publications chrétiennes qui exerceront leur influence bienfaisante sur eux et sur leurs familles.

Colonies de Vacances.

L'organisation des « Colonies de vacances » n'est pas du ressort de l'Inspection diocésaine. Nous recevons cependant de nombreuses lettres nous demandant l'adresse des écoles qui accepteraient des colonies. Pour nous permettre d'y répondre, que les intéressés veuillent bien nous donner tous les renseignements utiles : nom de l'école, nombre de places disponibles, pension ou non au compte de l'établissement, existence ou non d'un oratoire, etc...

Prise de contact...

Il nous a paru opportun de porter à la connaissance de nos lecteurs le passage suivant d'un article du Bulletin Départemental, où M. Debiesse, le nouvel Inspecteur d'Académie, prend contact avec les membres de l'Enseignement public.

« L'école laïque, l'école de la République, doit reprendre rapidement toute la place à laquelle elle a droit dans ce département comme ailleurs.

» Les écoles durement touchées par la concurrence seront aidées, équipées de moyens modernes d'enseignement (radio, cinéma). Chaque canton sera doté, dès cette année, au moins d'un cours complémentaire et d'un double internat, l'un de filles, l'autre de garçons.

» Je ne saurais trop insister sur la nécessité de créer vite et partout, cantines et internats. Je tiendrai le plus grand compte du fait d'avoir su relever l'effectif des écoles.

» Par contre, aucune défaillance du personnel ne sera tolérée.

» Dans chaque commune, les amis de l'école laïque seront groupés, organisés et, oubliant sur ce thème commun : l'école, toutes petites rivalités, devront jouer un rôle actif et fécond. Il faut faire connaître notre école, faire tomber préventions ou mauvaise foi qui peuvent exister contre elle, la faire aimer et la rendre indispensable à tous... »

Tout commentaire serait superflu, même le rappel d'une circulaire ministérielle assez récente sur « la paix scolaire »...

L'Examen des Bourses.

L'arrêté du 11 Décembre 1945, publié au J. O. du 14 Décembre 1945, a fixé les dates auxquelles s'ouvriront les sessions des examens d'aptitudes aux Bourses nationales (enseignement du second degré et des cours complémentaires et enseignement technique) :

2 Mai pour les 1^{re} et 2^e séries ;

16 Mai pour les autres séries.

Les inscriptions seront reçues à l'Inspection Académique, du 15 Décembre 1945 au 31 Janvier 1946, délai de rigueur.

Nous rappelons une fois de plus qu'aucune bourse ne sera accordée aux élèves se destinant à des C. C. ou à des écoles secondaires de l'Enseignement libre. Rien n'est changé toutefois à la situation des Pupilles de la Nation, à qui on n'a pas osé appliquer les mesures odieuses qui frappent leurs camarades.

Un bon livre.

Du Bulletin de l'Enseignement libre d'Angers, nous extrayons l'article suivant qui peut intéresser les institutrices du Finistère autant que celles du Maine-et-Loire.

« Je me permets de vous signaler et de vous recommander l'*Essai de Pédagogie Paysanne*, de Mlle Trouard-Riolle.

» C'est un petit livre de 200 pages seulement, mais pleines d'excellents conseils pour une éducatrice. On lui indique la façon d'enrichir son intelligence et son cœur, comment développer sa vie surnaturelle. « En une heure d'action préparée par la prière, on fait plus que dans des journées d'agitation sans recueillement. »

» La deuxième partie est pédagogique et l'auteur ne craint pas d'entrer dans de petits détails : la vraie pédagogie connaît l'importance des petits détails. « Avant de donner un cours pratique, il y a un certain nombre de tours de mains qu'il est bon de revoir au dernier moment : remmaillage à cotes, remmaillage au point mousse, remise d'un talon de bas, retissage, reprise perdue... » Le cours de repassage, celui de cuisine, celui de coupe sont aussi préparés pour vous.

» Enfin l'auteur fournit des précisions très utiles sur l'école rurale, sur les cours par correspondance, sur les centres occasionnels de formation agricole et ménagère, sur les écoles ménagères agricoles.

» Vous devinez, je pense, de quel intérêt peut être pour beaucoup d'entre vous ce petit volume. Il leur fera aimer davantage encore la belle vocation d'institutrice à la campagne.

» Ne désirez-vous pas être au service des autres « pour améliorer le milieu familial, travailler à l'apaisement social, renouveler et vivifier l'esprit chrétien ? »

Ecrire à Mlle la Directrice de l'Ecole Supérieure Agricole et Ménagère, à Savennières (Maine-et-Loire). — Prix du volume : 75 francs, port en plus.

Ar brezoneg er skol.

Evit beza kelenner breizat a-galon, eo ret d'ar mestr-skol kaout karantez evit Breiz hag he doare-beva : ar yez n'eo nemet eul lodenn eus buhez ar spered ! Hag abalamour da-ze eo e klasker gant kement a nerz distaga kalonou ar vistri diouz ar vro vihan. Youl a zo e teufent da gredi ne c'heller ket unani ar garantez e kenver Bro-C'hall hag ar garantez evit Breiz : setu ma tle Breiz mervel !

Ar fazi mantrus-se eo hon eus da ziskar da genta. Rannvroioù all eus Bro-C'hall a zo er memes stad ganeomp, hag en o zouez emañ Bro Elzas. Elzasiz avat a gompren, da vihana ar re zeskent anezo, e pinvidikaint muioc'h Bro-C'hall o terc'hel o zalvoudegez a Elzasiz eget o tont da veza Gallaoued evel ar re all. Unan anezo, Agnès Lamy, a zispleg evelhen he menoz, en eur pennad skrivet er gelaouenn « Etudes », da viz kerzu 1945 (p. 308) :

« Croit-on vraiment que de tels changements brusques et radicaux (de l'usage des langues alsacienne, allemande et française) restent sans influence sur le développement mental des adolescents ? On ne change pas de langue comme on change de vêtements. On commence à s'apercevoir que la langue est un facteur non négligeable dans la structure de la pensée... Chaque langue contribue à former une structure de pensée particulière... Si les Allemands tenaient à germaniser si brutalement (l'Alsace), c'était pour rendre Allemands des gens qui ne l'étaient pas et ne voulaient pas l'être, tandis qu'aujourd'hui il s'agit de Français, qui veulent l'être et l'ont prouvé.

» Mais ici nous découvrons que le problème est plus grave et plus profond.

» La question de langue, en Alsace, est une question de patriotisme. Nous sommes Français, se dit-on, donc nous devons parler français. L'attitude des Français de l'« Intérieur » est aussi pour quelque chose là-dedans. Mais prenons bien garde qu'en raisonnant ainsi (...) nous nous laissons influencer par les Allemands. Vous parlez un dialecte allemand, disaient-ils, donc vous êtes Allemands. Et puisque vous êtes Allemands, vous ne devez parler qu'allemand, et non français. Les Alsaciens veulent ne parler que français pour bien montrer qu'ils sont Français. Et c'est là ce qui est contestable et dangereux. Car il se manifeste là une tendance qui peut avoir comme dernière conséquence qu'on se renie soi-même, pour mieux prouver son

attachement à la France. Pour la grande majorité des Alsaciens, le français n'est pas la langue maternelle, mais une langue apprise ; les réactions spontanées s'exprimeront en alsacien, même au milieu d'une conversation en français ; la langue courante est malgré tout un dialecte germanique. Assimiler patriotisme et langue française, c'est faire que l'Alsacien, parce qu'il ne saura presque jamais le français comme un Parisien, se sentira « Français de seconde zone ». Il compense ce sentiment d'infériorité par des manifestations de patriotisme parfois exagérées, souvent négatives, dont le principal est fait d'une opposition violente et massive contre tout ce qui est allemand... Cette réaction de défense peut avoir des conséquences fâcheuses. *Qui ne sait que l'Alsace manquerait gravement à sa mission, à son devoir envers la France, en voulant à toute force s'assimiler entièrement à la France, se rendre semblable à n'importe quelle autre province ? Si l'Alsace y réussissait jamais, c'est alors que les Alsaciens ne seraient plus que des Français de seconde zone.*

Cela, c'est aujourd'hui à la France de le comprendre d'abord. Il faut qu'elle sauve l'Alsace d'elle-même, en n'acceptant pas que l'Alsace lui sacrifie son être propre, en marque de patriotisme. *Ce n'est pas en refusant son héritage que l'Alsace enrichira la France...* »

Eun arroudenn hir am eus treuskrivet : karet am befe hen ober hiroc'h c'hoaz ! Lakit ano Breiz e-lec'h Elzas, hag hini Breiziz e-lec'h Elzasiz, a stagit ho spered ouz an diskleriadurioù-ze : ma teufe Breiz da vervel, ni Breiziz, hor bezo kollet hon herez, aet e vezimp da baour, ha n'hor befe da zegas da Vro-C'hall nemet Gallaoued eus an eil troc'h.

Ha prest oc'h, kelennerien-Vreiz, da renevezi buhez ho pro ?

Fransez AR FALC'HUN,
Kelenner e Kloerdi bras Kemper.

Le Directeur : Ch. F. LE STER.